

DECISION N° 2025-08

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du Comité syndical accordée à la Présidente, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat Intercommunal de Monte-Cristo d'acquérir de nouveaux produits afin de les vendre en boutique ;

La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	FOURNISSEUR	PUA TTC	PUV TTC
Hors-série Le Monde Alexandre Dumas	Le Monde	6,6€	12 €
Le comte de Monte-Cristo – Alexandre Dumas	Éditions Omnibus	36€	45€

ARTICLE 2 : dit que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le **16 JUIL. 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **16 JUIL. 2025**



Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal